

Dépôt du dossier :

Jeudi 30 juin de 12h30 à 17h30 ou mercredi 06 juillet de 08h00 à 17h30

ou par courrier sous 10 jours à réception du dossier

INTERNAT - RESTAURATION – FRAIS A LA CHARGE DES FAMILLES

L'internat est réservé en priorité aux élèves du cycle secondaire. Toutefois quelques places seront disponibles en chambres collectives (maximum 5 lits) attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Cependant, l'accès à l'internat implique la signature et le respect des conditions particulières d'accès.

Tarifs de pension annuelle 2022

1 730 € pour un interne

585 € pour un demi-pensionnaire 5 jours

498 € pour un demi-pensionnaire 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi) .

1 315 € pour un interne-externé

A ce jour les tarifs définitifs ne sont pas encore connus. Ils seront révisés pour l'année civile 2023 lors du conseil d'administration de novembre

Le premier trimestre s'élèvera à **624,72 €** pour un interne, **474,86 €** pour un interne-externé, **211,25 €** pour un demi-pensionnaire 5 jours et **179,84 €** pour un demi-pensionnaire 4 jours.

Par ailleurs, pour les nouveaux élèves internes, un chèque de dépôt de garantie de **50 €** libellé à l'ordre de l'Agent comptable est à joindre au dossier d'inscription. Ce chèque sera encaissé en début d'année. Le montant sera restitué au départ de l'élève de l'établissement si aucune dégradation n'est constatée.

Frais à la charge des familles : Se conférer au tableau ci-dessous

Classe	Nouveaux étudiants	Anciens étudiants ou élèves
Anabiotec 1ère année	30,56 €	24,63 €
Anabiotec 2ème année	16,05 €	16,05 €
ACSE 1ère année	22,86 €	16,93 €
ACSE 2ème année	32,33 €	32,33 €
APV 1ère année	29,22 €	23,29 €
APV 2ème année	27,07 €	27,09 €

Ils couvrent les cours photocopiés, les frais postaux, la carte de cantine et les photocopies personnelles limitées à 100 pages. En cas d'épuisement de ce forfait, les élèves peuvent recharger leur carte en cours d'année auprès du service comptable.

La carte de cantine est attribuée pour la durée de la scolarité au lycée. En cas de perte, une nouvelle carte pourra être obtenue auprès du service comptable contre paiement de **5,93 €** (pour une carte code barres et puce : accès service restauration et locaux). **N'oubliez pas d'apporter votre carte pour le jour de la rentrée pour les anciens élèves .**

Le montant des frais à la charge des familles est exigible à l'inscription et n'est pas remboursable en cas de démission au-delà de 15 jours à compter de la date de rentrée.

Paiement des pensions - Abattements

Les montants trimestriels, forfaitaires, ne donneront lieu à aucune remise d'ordre en cas de départ prématuré. Un abattement de 70 % (étudiant interne) et de 75 % (étudiant DP4 – DP5 et interne/externé) est pratiqué sur les prix de pension pendant les périodes de stages. En cas d'absence pour maladie supérieur à deux semaines et sur présentation d'un certificat médical, l'abattement est total.

Les changements de régime d'internat-restauration en cours d'année scolaire, ne peuvent s'effectuer qu'aux conditions suivantes

- **sur demande écrite de la famille 15 jours au moins avant le début du trimestre concerné et pour un trimestre entier (tout trimestre commencé dans un régime donné est dû).**

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La gestion des bourses sur critères sociaux est administrée par le CROUS de Dijon. Vous aviez jusqu'au 15 mai 2022 pour faire votre demande de dossier de bourses. Au-delà de cette date, il vous sera possible de faire une demande de bourses **mais en justifiant le retard de cette demande.**

STAGE

Au cours de l'année, les étudiants doivent effectuer **plusieurs semaines de stage en entreprise**. La recherche de stage est à l'initiative des élèves et de leur famille. Toutefois, l'établissement est à leur disposition pour leur fournir toute aide nécessaire.

Classes	Nombre de semaines de stage
Anabiotec 1ère année	10
Anabiotec 2ème année	3
ACSE 1ère année	8
ACSE 2ème année	4
APV 1ère année	11
APV 2ème année	2

VACCINATIONS

Les étudiants doivent être à jour des vaccinations obligatoires et des vaccinations spécifiques à la filière Anabiotec (arrêtés du 8 février 1991, du 15 mars 1991 et 23 août 1991), à savoir : diphtérie, tétanos-polio, thyphoïde (Thyphim/DTAB), tuberculose et hépatite B. En cas de non vaccination contre l'hépatite B ou d'absence de sérologie, il ne sera pas possible d'effectuer un stage dans le secteur de l'analyse médicale en fin de première année et de participer aux travaux pratiques d'hématologie en 2^e année. **Joindre une photocopie des pages renseignées du carnet de vaccinations.**

RETOUR DU DOSSIER

Le dossier d'inscription complet (une dérogation sera acceptée pour l'assurance responsabilité civile et le certificat médical) devra être retourné au lycée dans les 10 jours de sa réception soit par courrier soit aux dates indiquées au recto de cette feuille.

Durant la période des vacances scolaires, le lycée est ouvert du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00**

- **du vendredi 08 juillet au vendredi 29 juillet 2022**
- **du lundi 22 août au mercredi 31 août 2022**

Concernant la date et les horaires pour la rentrée, nous vous invitons à consulter soit le site internet de l'établissement www.terresdelyonne.com

soit l'Espace Numérique de Travail : <https://legtpa-d-auxerre.eclat-bfc.fr/>

ou appeler le lycée au 03 86 94 60 00 à compter du 22 d'août 2022